

La MDPH est un lieu d'accueil pour les personnes handicapées destiné à faciliter les démarches.

Dans chaque département, une maison des personnes handicapées (MDPH) est créée et offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées.

Les personnes handicapées peuvent retirer au Centre Communal d'Action Sociale les imprimés concernant les dépôts de dossiers suivants :

- Carte d'invalidité
- Carte de transports « Pass Navigo »
- Allocation compensatrice (renouvellement)
- Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Voir aussi :

[Site du département du Val d'Oise](#)
[Site du Ministère délégué aux personnes handicapées](#)

Contact :

Conseil départemental du Val d'Oise

2 avenue du Parc Bât. H
95032 Cergy-Pontoise Cedex
Tél. 01 34 25 16 50

(Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, à l'exception du jeudi matin).
maisonduhandicap@valdoise.fr

Pour plus d'information sur la loi et ses décrets :

Numéro indigo : 0 820 03 33 33 (0,12 € TTC/min)